



JUVIGNY

INFORMATION

AVRIL 2021

SPECIAL REUNION PUBLIQUE - LOGEMENTS LA SAVOIE

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

A la suite de la réunion publique réalisée sur internet le 18 mars dernier au sujet de l'avancement du projet de logements de La Savoie, au Chef-Lieu, retrouvez dans ces quelques pages, l'ensemble des points abordés à cette occasion, et les questions des auditeurs auxquelles nous avons répondu.

Compte tenu de certaines interrogations, il était normal de revenir vers vous sur les origines et les enjeux du projet, de redécrire son contenu dans toutes ses dimensions.

Revoir la vidéo de la réunion publique

*Vous retrouverez facilement la vidéo en saisissant **Juvigny74** sur le portail du site YouTube. Également via le site internet et la page Facebook de la commune*

Bon à savoir

Certaines personnes nous ont interpellés pour savoir comment poser des questions lors de la diffusion en direct. Pour ce faire, il faut disposer d'un compte de messagerie de type Gmail.



Salle de diffusion de la réunion publique, le 18 mars dernier.
Les élus face aux caméras et à la régie technique - Crédit photo : Christelle GLEMET

Cette réunion publique a été organisée à distance. Nous espérons tous nous retrouver à la salle communale pour échanger plus facilement dans les prochains mois.

Dans tous les cas, il est important que chaque habitant soit correctement informé, c'est pourquoi nous vous proposons ce Juvigny Info particulier.

Comme précédemment, l'équipe municipale reste tout à fait disponible en mairie pour toute interrogation et échange sur le sujet.

Vous retrouverez quelques informations propres à la vie habituelle de la commune à la fin de la publication.

Bonne lecture et à très bientôt.

Votre équipe municipale

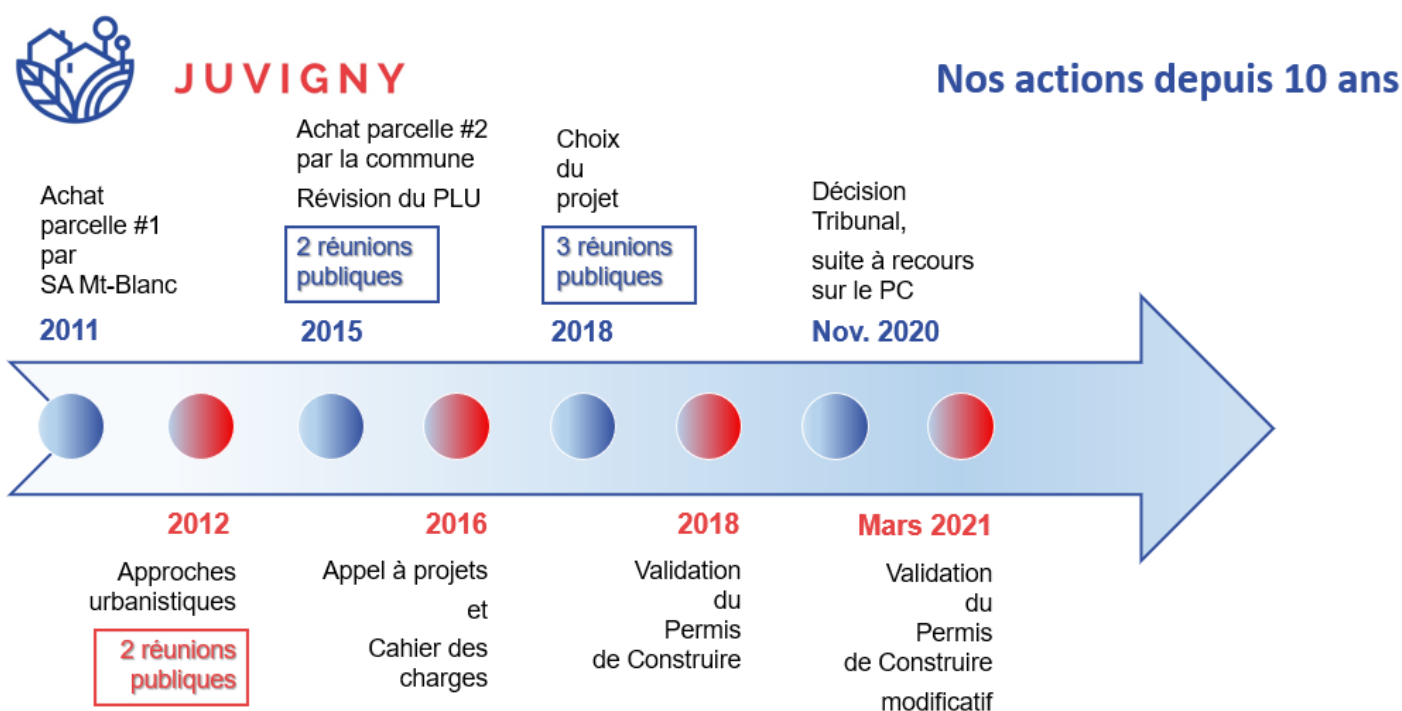
Un projet équilibré et réfléchi depuis longtemps

Etudes, approche de l'urbanisme et de l'habitat, intégration des diverses contraintes d'aménagement, prise en compte des différentes législations, cahier des charges, travail sur le permis de construire et les équipements publics associés, autant d'étapes multiples réalisées sur 3 mandats avec 3 équipes municipales différentes.

C'est une approche du cœur de village, réfléchie depuis 20 ans, et un projet lancé il y a 10 ans.

Cette idée avait déjà cheminé avec l'agencement de la place du village, les premiers logements collectifs et les premières révisions des plans d'urbanisme quelques années auparavant.

Mais pour commencer, il faut remonter un peu en arrière afin de visualiser toute la progression de ce projet, en rappelant ici les différentes étapes par lesquelles est passé ce dossier :



Décision du Tribunal, courant novembre 2020

Par suite d'un recours réalisé par un riverain après la validation du Permis de Construire, et après une période de crise sanitaire qui en a retardé le traitement,

Le Tribunal administratif de Grenoble, a suspendu sa décision définitive, donnant au pétitionnaire, à savoir le promoteur Imaprim, la possibilité de proposer des aménagements afin de répondre à ses objections, en particulier celle propre à une meilleure intégration.

Permis de construire modificatif

Ainsi le promoteur en tant que maître d'ouvrage de l'opération, a déposé un Permis de Construire Modificatif pour répondre aux demandes du Tribunal.

Ce permis a été instruit par les services d'urbanisme de l'Agglo, puis a été validé par la commune.

Ce permis de construire a été porté à la connaissance du Tribunal, dont nous attendons la décision dans les prochains mois.

Pourquoi le projet de la Savoie ?

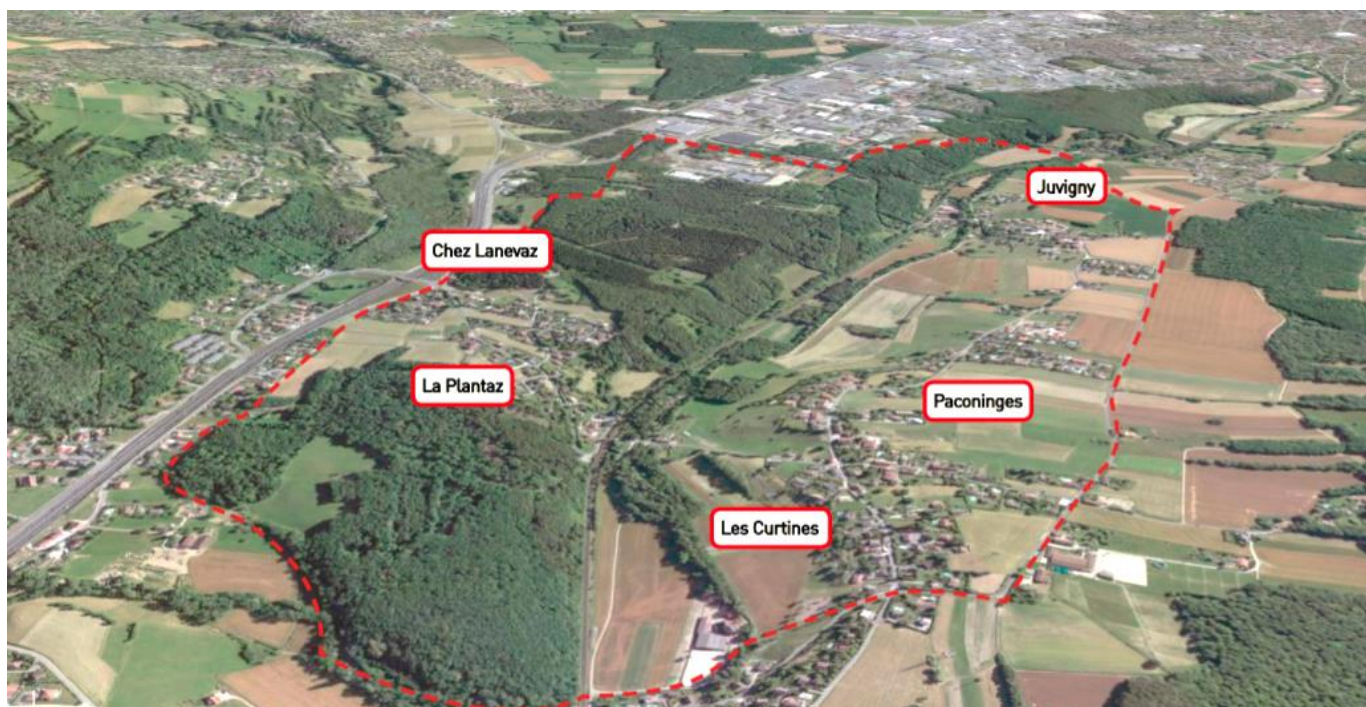
Plusieurs fondamentaux incontournables justifient la mise en œuvre du projet de La Savoie.

Pour préserver le foncier et les espaces agricoles

Tout cela semble paradoxal et pourtant... Tout en augmentant le nombre d'habitants pour avoir une taille suffisante, les objectifs sont bien de préserver les espaces et le foncier, et éviter l'étalement urbain non maîtrisé, beaucoup trop consommateur d'espaces.

C'est notre projet politique, mais c'est aussi ce que nous imposent les législations nationales qui se succèdent sur le sujet depuis plusieurs années maintenant.

Il s'agit de maintenir les espaces naturels auxquels nous sommes tous très attachés, et donc préserver les qualités paysagères du territoire. Nous y attachons une attention toute particulière. C'est pourquoi d'ailleurs, la commune continue de racheter les parcelles forestières proposées à la vente, afin de renforcer cette barrière naturelle, composante de notre paysage historique.



Il en va de même pour le maintien d'un espace agricole de taille suffisante pour en pérenniser son usage à terme. Ainsi, il est des plus utiles de centraliser l'apport de population au chef-lieu, permettant par la même de faire le lien entre le centre historique et les équipements publics – mairie, école et stade.

Il est donc logique de prévoir les logements collectifs près des équipements publics, et de créer un vrai bourg. C'est bien un aménagement global de la commune qui est pensé, planifié et mis en œuvre pour construire son cadre de vie.

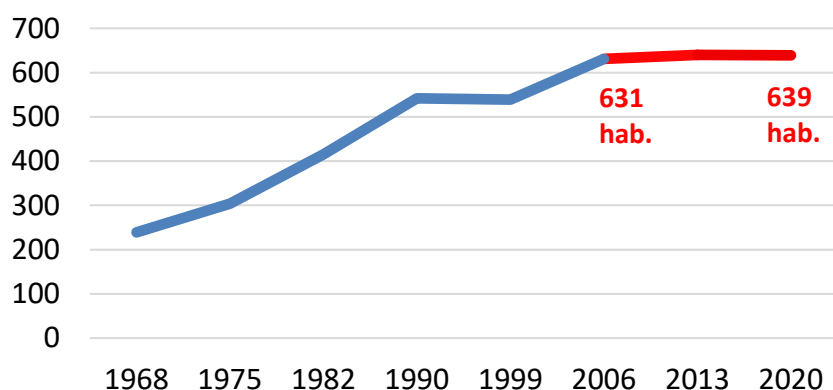
Pour une démographie équilibrée

S'il n'y a pas de démographie suffisante, il n'y a ni vie sociale pour chacun, ni liens de solidarité parmi les habitants : nous devenons un village dortoir. Personne ne le souhaite bien évidemment.

Pour l'éviter, il faut des habitants qui s'impliquent dans la vie du village et dans les associations, qui aujourd'hui s'essouffent, dans un contexte où 30% de la population est âgée de plus de 60 ans - la proportion la plus importante au sein des communes de l'Agglo.

A titre d'illustration, la bibliothèque et Juvigny en Fête peinent à renouveler leurs adhérents, A l'inverse, la Chorale fonctionne bien, mais avec un apport de ses membres en très grande partie extérieure à la commune – ce dont nous nous réjouissons. Mais cela montre aussi toute l'ambivalence de la situation.

Evolution de la population municipale



Il n'y a eu aucune évolution de la population en nombre depuis 15 ans à Juvigny, la seule commune de l'agglomération dans cette configuration.

Des événements ou des états de fait passés – comme un projet d'autoroute vers la Suisse dans les années 80, ou d'autres considérations, ont pu freiner sa démographie à l'époque.

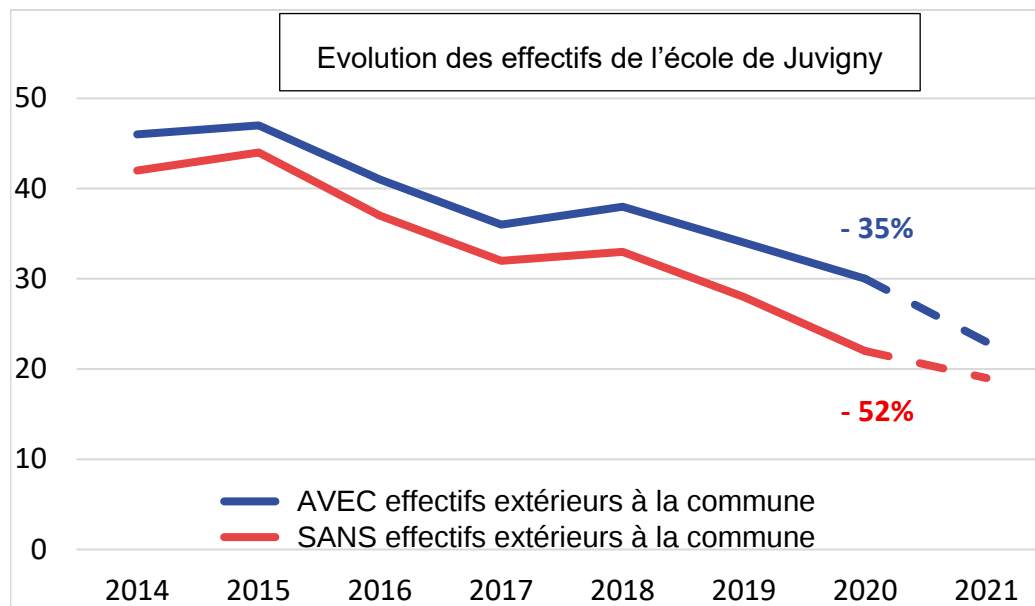
Source : INSEE

Pour autant aujourd'hui, rééquilibrer la dynamique sociale, c'est contrer le phénomène de village dortoir et garder très justement l'identité d'un village.

Cela passe donc par une croissance démographique plus importante, mais qui reste évidemment à l'échelle du territoire de Juvigny.



Pour maintenir l'école et le lien entre les habitants



Nous subissons une baisse constante des effectifs.

En 2020, c'est 30% d'effectifs extérieurs à la commune accueillis pour maintenir l'école ouverte.

Ils le sont bien volontiers, mais ce phénomène souligne la fragilité de l'école.

La projection des effectifs de cycle élémentaire pour la rentrée 2021 est de 23 élèves.

Source : Commune de Juvigny

Avec des effectifs trop faibles, ce sont nos deux classes multi-niveaux qui sont menacées, alors que ce type de format reste tout à fait remarquable pour la formation des élèves, et dans le contexte d'une commune comme Juvigny.

Si une classe est fermée, il sera difficile de pérenniser la seconde.

Très logiquement, il deviendra impossible de maintenir la qualité voire la pérennité de la cantine et du service périscolaire, dimensionnés pour 40 élèves au minimum, à l'origine.

Nous ne pourrions envisager la disparition de l'école et des activités périscolaires, source d'animation au travers des manifestations et des activités associatives : Sou de l'école, Carnaval, voyages et sorties organisées, manifestation autour de la mémoire, activités de découverte, etc.

Autour de l'école, c'est à chaque fois deux générations – les enfants et les parents, qui se construisent des relations, des souvenirs et un peu d'histoire commune.



Et c'est bien en développant en particulier l'école et le service Enfance Jeunesse que l'on répond à nos aspirations d'une vie de village.

Pour assurer une autonomie de gestion et pour maîtriser notre territoire

Une augmentation raisonnée de la population permet d'avoir un nombre d'habitants suffisant pour assurer les services de la commune et rendre financièrement possible des équipements publics utilisables par tous les habitants de Juvigny – anciens et nouveaux.

C'est donc une source de dynamisme, comme cela a été le cas précédemment pour le village dans les années 80, lors de la dernière augmentation significative de population.

L'accès à des services et des équipements pour une commune de taille modeste comme la nôtre implique la recherche d'un équilibre et une maîtrise de notre territoire.

Ce projet de logements permet de penser une extension de l'école - une école dans laquelle seront regroupées toutes ses activités – salle de classe supplémentaire intégrant les maternelles, cantine, bibliothèque et activités périscolaires.

Aujourd'hui, la cantine n'est pas aux normes et les deux trajets A/R quotidiens entre l'école et la salle communale, ne sont pas satisfaisants, ni pour la sécurité des élèves, ni pour la qualité du travail de l'équipe périscolaire.

Sur le même bâti, c'est également la possibilité d'aménager une nouvelle salle communale aux normes, afin d'accueillir les habitants et les associations avec un niveau de confort et surtout de sécurité, qui reste insuffisant dans la salle existante, même pour la population actuelle.



De plus, ce projet est l'occasion de mettre en œuvre un réseau de chaleur avec une chaufferie bois, destiné aux logements de la Savoie et aux bâtiments communaux. Nous reviendrons prochainement sur ces deux projets qui se veulent en cohérence avec l'aménagement des logements au Chef-lieu.

Ainsi, avoir les moyens de préserver une autonomie de fonctionnement, c'est nous permettre de maîtriser notre territoire et sa qualité d'aménagement : les voiries, les équipements, les services, etc.

Avoir les ressources suffisantes et une taille critique, est un gage d'indépendance de nos décisions, pour éviter de trop fortes contraintes extérieures.

C'est donc bien un projet global que nous mettons en œuvre pour offrir et maintenir une qualité de vie à Juvigny.

Pour autant, compte tenu de l'espace de son territoire, la population de Juvigny n'a absolument pas vocation à doubler ou tripler, maintenant ou plus tard.



Quel est le contenu du projet ?

Mettre en œuvre des logements pour tous et un parcours résidentiel

Un constat : l'offre de logements sur Juvigny est restreinte et peu diversifiée. Des habitations quasiment toutes individuelles ne favorisent pas l'accès au logement pour certaines catégories de la population. Les besoins ne sont pas satisfaits à l'échelle du village.

C'est pourquoi il faut tenter de rééquilibrer et diversifier l'offre. Cela commence par le développement de l'accession à la propriété pour les primo accédants dans une proportion de 24% des logements construits (accession sociale à la propriété et logements dits du « secteur abordable »).



Par ailleurs, une part de 30% de logements locatifs sociaux gérés par la SA Mont-Blanc, notre bailleur social, va également dans ce sens, et conformément à la réglementation en vigueur.

Mais surtout, il s'agit d'assurer un accès plus facile au logement correspondant au parcours de chacun, notamment ceux qui travaillent à proximité de Juvigny.

La globalité de ce projet permet des formats variés de logements :

Nature des logements	Nombre
Logements locatifs sociaux	26
Accession sociale à la propriété	15
Logements abordables	7
Marché libre (au prix du marché)	43
Total	91

Par la typologie des logements, ce sont 66% de logements orientés vers les familles, du T3 au T5 :

Type	T2	T3	T4	T5	Total
Nombre	31	42	16	2	91

Les logements sociaux, c'est quoi aujourd'hui ?

70 à 80% de la population française est éligible au logement social aujourd'hui.

Potentiellement, ce sont des employés, des ouvriers, des fonctionnaires, etc.

Ces logements sociaux à Juvigny s'organisent autour de différents dispositifs qui répondent aux différents niveaux de revenus – attribution de logements sociaux sur laquelle la commune aura un droit de regard.



Logements abordables ? Kezako ?

Ce sont des logements vendus moins chers que sur le marché dit « libre », rendus possibles par l'économie de ce projet d'aménagement qui permet de développer ce type d'habitat.

Ces logements comportent une clause non spéculative à la revente. Donc pas de « coup de feu » sur ce type de bien.

Ils contribuent à l'accession à la propriété des primo accédants, pour des foyers à revenus intermédiaires.

Des aménagements et des équipements

La qualité d'aménagement et des équipements publics associés aux logements, a été un élément clé dans le choix du projet réalisé par l'équipe municipale.

Les espaces et équipements publics ouverts font le lien entre le chef-lieu et le secteur de la mairie et de l'école.

Cela se traduit par des cheminements piétonniers, jardins partagés, jeux pour enfants, ambiance paysagère, espace et mobilier publics propices aux rencontres de tous les habitants, pour un quartier ouvert à tous, au contraire d'un nouveau quartier défini de manière classique et refermé sur lui-même.

Illustration placette,
jeux pour enfants,
et local pour les
services aux habitants



Un local est réservé par la commune rendant possible plusieurs options, encore à définir : bibliothèque, services à la personne, professions libérales – pour répondre aux besoins de services évoqués précédemment.

Ce sont des équipements et une manière d'aménager qui permet de faire du lien entre les habitants.

Le foncier, les équipements publics et les voiries sont à la charge du promoteur et du bailleur social. Ils représentent des coûts considérables qui ne seront pas portés par les contribuables de la commune.

Cela permet de préserver la capacité d'investissement de la commune, et sa situation financière, pour ses futurs investissements et budget de fonctionnement.

Là aussi, nous parlons bien de notre capacité à gérer et maîtriser notre territoire.

Illustration de
l'aménagement
paysager



L'accessibilité et les déplacements

La voirie est traitée de manière à la dédier en priorité aux usagers des logements, et éviter qu'elle ne soit considérée comme un contournement du chef-lieu.

C'est pourquoi des aménagements sont pensés sur toute la longueur de la voirie.

A titre d'illustration, un plan surélevé est mis en place au milieu de la voirie pour limiter la vitesse des véhicules et sécuriser les piétons.

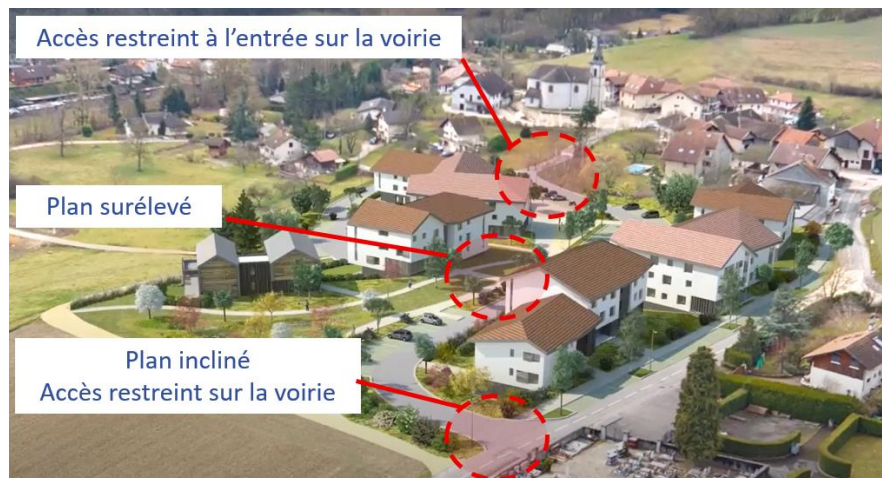
De même, la sortie de la voirie sur la route du Sorbier, est située en face du cimetière pour ne pas être en connexion directe avec une autre voirie.

Les cheminements sont traités en pente douce également sur toute la longueur, pour faciliter les accès dits « PMR » (Personne à Mobilité Réduite).

Une large partie des garages est prévue en sous-sol pour une meilleure qualité d'intégration : 62% des 200 places de stationnement. Une partie des places en surface l'est sur des voiries privées au plus près des logements.

Dernier point et non des moindres pour la qualité de fonctionnement, des espaces significatifs sont réservés aux garages à vélos et aux communs au sein des bâtiments.

Illustration des voiries et des cheminements :



Questions & Réponses

Nous répondons ici aux questions posées lors de la diffusion de la réunion publique sur internet, questions posées directement ou envoyées nominativement en mairie au préalable.

Les personnes concernées recevront également une réponse par courrier. Ainsi, nous ne répondrons pas aux questions reçues sous couvert d'anonymat.

Votre question :

Tout le monde est d'accord pour admettre le développement du village, mais devons-nous en arriver au même point que les communes avoisinantes au point de ne plus pouvoir maîtriser le développement de notre urbanisation ?

Notre réponse :

Nous y répondons en grande partie dans notre exposé. Mais notons que la dernière version du Plan Local d'Urbanisme validée en 2015, est clairement un outil pour maîtriser le développement. A cette occasion, nous avons renforcé la protection du foncier, en limitant les zones à urbaniser – en déclassant l'équivalent de 12ha sur le territoire.

Ce mouvement est un choix politique, mais aussi largement une direction donnée par la législation actuelle poussant vers une densification de l'habitat.

Pendant que la population stagnait à Juvigny et que par ailleurs nous réfléchissions à l'aménagement et l'urbanisme, d'autres communes voisines ont connu une augmentation galopante de la population, jusqu'à +4.5% en rythme annuel. Cela a conduit à une urbanisation pas toujours maîtrisée, sans équipements ni espaces suffisants ou services aux habitants.

A l'inverse de ce que nous cherchons à faire sur La Savoie.

Si nous ne cherchions pas à maîtriser ces projets, d'autres logements collectifs auraient pu voir le jour à différents points de la commune sans cohérence, sans garantie de qualité et d'intégration à la différence de nous essayons de mettre en œuvre.

La SA Mont-Blanc, qui possédait déjà une partie de la parcelle, aurait pu légitimement développer, indépendamment de tout cahier des charges et projet d'aménagement global sur lesquels nous nous sommes engagés.

Votre question :

Est-ce que le Conseil Municipal aura un droit de regard sur la sélection des candidats à la location ou à l'achat ?

Notre réponse :

On a souvent reproché aux élus, à tort ou à raison, de laisser la voie libre aux constructions de logements pour ceux qui avaient les moyens. Ce n'est pas ici l'objectif du projet puisque c'est une offre variée qui est développée.

Une partie du logement locatif social est contingentée et la commune aura un droit de regard sur le choix des locataires pour au moins 50% de ces logements, sur la base de critères objectifs soumis en commission.

Sur l'accession sociale à la propriété et les logements dits « abordables », un cahier des charges est également défini pour les primo accédants, dont le niveau de revenus des postulants.

Par ces dispositifs, nous nous donnons les moyens d'orienter les choix.

Pour le reste, il s'agit de logements ouverts sur le marché libre.

Votre question :

Comment le projet initial avec des immeubles à 2 niveaux en terrasse, avec toitures végétalisées, intégrés dans l'environnement rural s'est-il transformé en immeubles de 15,60 m avec une route qui traverse les habitations ?

Notre réponse :

Peut-être que les informations successives sur le sujet ont été mal comprises ou que la confusion est entretenue à dessein, mais le projet décrit dans votre question n'a jamais existé.

En revanche, dans ce processus très long – il faut le reconnaître, une approche de l'urbanisme avait été lancée il y a quelques années (comme décrit page 2 dans les différentes étapes du projet), pour définir le périmètre sur lequel un aménagement pouvait être réalisé. Il s'agissait d'une réflexion prospective. A l'époque, des pistes de travail et des esquisses avaient été développées. Celles-ci avaient été présentées en réunion publique.

Il s'agissait de dessins d'urbanistes et en rien des dessins d'architectes en lien avec un projet précis et arrêté sur la base d'un cahier des charges complet, en tenant compte des contraintes réelles, propres au terrain.

Sur ces esquisses, il était effectivement dessiné des toits plats végétalisés parmi les différents éléments suggérés. Aujourd'hui, il est vrai que ces options peuvent être intégrées ailleurs dans des projets de construction.

Cependant, dans le cadre des logements de La Savoie, cette configuration plus contemporaine n'a pas été retenue dans la mesure où elle ne permettrait pas une greffe architecturale avec le reste du Chef-lieu.

Certes, c'est un choix plus classique avec des toitures en tuile qui caractérisent les constructions de Juvigny, qui semble plus adapté à l'environnement local et qui devrait mieux vieillir dans le temps.

C'est un choix de l'ensemble du Conseil municipal.

Votre question :

N'est-on pas en train de confondre un village et un quartier de ville ?

Notre réponse :

Répartir la population sur le territoire, construire une vie sociale et imaginer des modes d'habitat qui répondent à des équilibres, c'est tout l'enjeu. Il y a une période passée où les logements étaient très regroupés, puis l'étalement urbain a été la règle.

Il y aura peut-être encore de la place pour des maisons individuelles sur la commune, mais l'étalement que nous avons connu, n'est plus soutenable pour notre foncier et notre environnement : Il faut trouver une densité bien pensée avec des logements qualitatifs.

Votre question :

Pouvez-vous expliquer pourquoi une route traversante passe dans ce quartier alors que ce devait être un quartier piétonnier ?

Notre réponse :

Lors de l'approche de l'urbanisme réalisée en 2012 - réflexion prospective menée par le cabinet Bernard LEMAIRE, l'idée d'un Eco-quartier était avancée comme le fait de bannir la voiture. Cela se traduisait par 2 accès distincts pour les véhicules sans connexion l'un avec l'autre entre le haut et le bas de la parcelle.

Or, à l'occasion de la rédaction du cahier des charges du projet de La Savoie, une étude globale de la circulation a été lancée sur la commune – y compris sur le secteur du Chef-lieu.

Cette étude a donné lieu par la suite à des travaux sur la commune, par exemple l'aménagement du quartier des Curtines. Dans le cas de La Savoie, il a été clairement établi que laisser deux accès distincts sans connexion apporterait de toute évidence trop de circulation sur la place du chef-lieu et dans le passage du poids à bascule.

Pour rendre les déplacements plus cohérents et plus fluides, une voirie desservant les logements sur toute leur longueur, s'avère être la meilleure solution.

L'augmentation du nombre de véhicules restera à traiter au sein du chef-lieu, tout comme au sein du reste du village pour tout habitant disposant d'une voiture.

Libre à chacun de ne pas prendre sa voiture lorsqu'on peut l'éviter et c'est aussi pour cela que nous centralisons les logements sur le chef-lieu à proximité des équipements publics.

Par ailleurs, les modes doux seront favorisés à commencer par les liaisons cyclables pour rejoindre Ville-La-Grand et Saint-Cergues en 2023, puis une autre liaison vers Altéa et la zone d'activités à terme.

Le mouvement le plus impactant reste celui des pendulaires qu'il nous faut maîtriser au-delà même de ce projet.

Votre question :

Si aujourd'hui on admet cette hauteur de bâtiment, demain les promoteurs s'adapteront à l'environnement existant, soit des bâtiments de 15,60m ?

Notre réponse :

Permettre une densité et une hauteur à un endroit, ne signifie pas que nous le permettons ailleurs sur la commune.

Lorsque nous révisons le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme en 2015, nous y ajoutons un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui livre les volontés politiques d'une commune, ici Juvigny : la création d'un cœur de village et une maîtrise d'un développement cohérent en rapport à l'existant, sur les autres secteurs.

Par ailleurs, nous y ajoutons différentes Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), mises en œuvre sur plusieurs secteurs du village, avec des règles d'application différentes et adaptées.

Sur le chef-lieu, des hauteurs de 12 à 13m peuvent s'appliquer, dans la continuité des fermes du centre historique, alors que sur les zones de villas, c'est la règle des 9 à 10m qui s'applique au niveau réglementaire.

Pour l'OAP spécifique à La Savoie, c'est une gestion par niveau R+2+Combles ou R+3 qui a été suivie, à la différence des autres secteurs du village qui suivent donc une règle métrique. Car, sur ce secteur comportant des caractéristiques particulières, nous sommes amenés à gérer des pentes et des mouvements de terres importants, tout en devant s'intégrer le mieux possible au terrain naturel.

Et pour ce faire, raisonner en niveau dans une pente est plus cohérent que de fixer une hauteur en mètres - inapplicable. Car, le but est bien d'intégrer ce projet à son environnement lors de sa construction, mais aussi dans son fonctionnement au quotidien.

La hauteur de 15,60m évoquée ici et comme affichée sur le permis de construire, est basée sur le terrain naturel actuel, qui sera de fait remodelé pour l'aménagement. Cette cote est affichée pour des raisons réglementaires, mais ce n'est pas le niveau retenu in fine au niveau de la voirie pour la quasi-totalité des logements, Par exemple, sur la route du Sorbier, le front bâti n'excèdera pas 12m, similaire au plus grand des bâtis du chef-lieu tout proche.

Votre question :

Comment expliquer cette hauteur de projet depuis le consensus de 2015 ?

Notre réponse :

Là encore, nous pouvons estimer qu'il y a une confusion entre l'étude d'urbanisme rendue publique et partagée avant 2015 qui faisait de la prospective et donnait des pistes de travail, et le projet défini, lui, sur la base du cahier des charges prenant en compte toutes les dimensions – y compris la réalité du terrain à aménager.

Il n'y a eu aucun dérapage dans ce cadre, ni modification du projet.

A différentes étapes, des études prospectives à la présentation du projet du promoteur, en passant par la révision du PLU en 2015, les intentions ont été montrées de manière transparente par le biais des réunions publiques notamment, sans compter les élections municipales qui ont été l'occasion de présenter les enjeux du projet.

Votre question

En ce moment, le centre du village est saturé sur la circulation tôt le matin et en fin d'après-midi. Qu'en adviendra-t-il avec + de 150 véhicules supplémentaires ? N'avez pas peur d'un accident au passage à niveau ?

Notre réponse :

Cette question n'est pas directement liée au projet.

En effet, la fermeture unilatérale de la circulation au Crêt sur la commune de Ville-La-Grand en novembre 2020, impacte fortement le chef-lieu. Après comptage des véhicules et discussions infructueuses avec nos voisins, Juvigny va mettre en place un dispositif similaire pour protéger les riverains du Chef-Lieu d'ici fin avril. La préparation du dispositif est en cours, Les habitants seront informés directement d'ici là.

Néanmoins, pour revenir sur l'apport de véhicules supplémentaires issus des logements collectifs, ce sera bien entendu une réalité. Il n'est pas question de la nier. Mais la nature de cet apport n'est pas différent de celui des habitants de Juvigny aujourd'hui, lorsqu'ils se déplacent vers Ville-La-Grand ou Saint-Cergues pour leurs commodités.

Ces nouveaux riverains comme les anciens sont aussi enclins à prendre d'autres moyens de déplacements au sein du village, et au-delà.

C'est pourquoi, c'est plutôt le trafic pendulaire qui est à traiter, nos aménagements doivent être conçus pour dissuader d'utiliser nos voiries du chef-lieu à ces fins, et nous ferons en sorte que cela soit effectif, comme nous l'avons précédemment fait sur d'autres secteurs du village.

Votre question :

7 appartements en moins, est ce que les plans des logements sont modifiés ?

Notre réponse :

Pour ceux qui ne connaissent pas les détails des derniers événements sur le projet, il faut préciser les choses.

À la suite de la décision du Tribunal Administratif de Grenoble, de suspendre sa décision à des demandes de corrections du projet, un permis de construire modificatif a été déposé par le promoteur, puis accepté par la commune.

En effet, ce permis de construire modificatif demeure dans le cadre du permis initial.

Ainsi, il s'agissait de répondre aux objections du Tribunal sur l'intégration du projet à la parcelle.

Le permis de construire modificatif apporte des modifications pour améliorer encore son intégration, notamment la suppression d'un étage sur un bâtiment, et la modification significative de volume sur un autre.

Nous invitons chacun à venir consulter le permis plus en détails, en mairie.

Votre question :

Quid de la dégradation des routes pendant le chantier ?

Notre réponse :

De manière générale, un chantier est plus ou moins impactant selon les moyens qu'on se donne pour en limiter les nuisances.

Et ce point lié à la gestion du chantier a été intégré dès le début à la rédaction du cahier des charges qui a amené au choix du promoteur.

Les sujets sont divers : penser la gestion des déblais et remblais pour les garder sur la parcelle pendant le chantier et éviter des mouvements de camions inutiles, qui ont également un coût. C'est aussi définir une charte « chantier propre » imposée par la commune pour l'appliquer aux intervenants du chantier.

C'est encore un plan de circulation qui sera naturellement mis en place. La route de la Savoie comme celle de l'église ne pourront être utilisées pour desservir le chantier.

Pour répondre plus précisément, l'ensemble des routes périphériques seront reprises après le chantier, d'autant plus que des travaux de réseaux complémentaires les auront traversées.

Par ailleurs, l'idée aurait pu être de phaser le projet en 3 étapes. Au-delà du surcoût d'un chantier étalé sur 15 ans et le coût des espaces publics afférents qui se retrouvaient dans le prix de sortie des logements au m2, c'était beaucoup d'incertitudes à gérer et 15 ans de chantier permanent au Chef-lieu.

Votre question

Est-ce votre conception de la ruralité de prendre la défense du promoteur sans concertation ?

Notre réponse :

Les promoteurs n'ont pas besoin de nous, rassurons-nous tous sur ce point.

Le terme « promoteur » a une connotation souvent péjorative. Mais, si pas de promoteur ou constructeur, pas d'aménagement, pas de logements quel que soit le type d'habitation envisagé.

Notre rôle est bien de définir ce que nous attendons de ces promoteurs, et de choisir avec qui nous voulons travailler, ou ne pas travailler. C'est ce que nous avons clairement fait sur ce projet, en écartant des intervenants pas adaptés au contexte local ni à nos exigences, puis en sélectionnant 4 candidats, avant de finalement retenir la société Imaprim comme maître d'ouvrage.

Quant à la ruralité que l'on utilise à tort et à travers, c'est aujourd'hui un mot valise qui ne veut plus rien dire si on ne le redéfinit pas.

D'un point de vue géographique, notre bassin de vie n'est plus une zone rurale mais bien une zone d'attraction urbaine. A ce jour, nous sommes un million d'habitants sur le bassin élargi du Genevois, une des zones les plus dynamiques en Europe.

Ce n'est plus non plus une zone rurale au sens sociologique du terme. La ruralité et son organisation existaient il y a encore quelques décennies, quand il y avait par exemple encore une trentaine d'agriculteurs sur notre bassin de vie immédiat. Ce n'est plus le cas.

Aujourd'hui, on parle de ruralité pour tout et n'importe quoi.

En revanche, le vrai sujet est de conserver des terres et des paysages protégés de manière significative, qui permettent d'en tirer des ressources, celles des forêts et des terres agricoles.

Il s'agit bien de réinventer une ruralité, heureusement ou non, qui ne sera plus celle d'avant. Les nouveaux habitants ne seront pas plus urbains que vous dans leur tête. Ils seront contents d'être dans un village, même si ce n'est pas dans une villa individuelle,

Votre question :

De quel équilibre parlez-vous avec une augmentation de population de 50% sur 1/100ème du territoire ?

Notre réponse :

Nous avons répondu au travers d'une partie de l'exposé sur la démographie et la maîtrise du territoire.

La densité est très souvent calculée et surtout perçue de manière différente. Mais nous assumons cette densité pour les raisons exposées précédemment.

Revenons-y quelques instants.

A tournant des années 70 et 80, l'augmentation de la population a été de 156%, mais peu s'en souviennent, et le tout au travers des maisons individuelles, C'était le standard de l'époque et nul n'en fait reproche.

Dans un contexte qui a bien entendu changé et dans le but de maîtriser le développement de la commune, c'est une croissance de 34% à 36% prévue, soit 220 à 230 personnes. C'est ainsi significatif, mais pas inédit.

En effet, il nous faudra l'accompagner et accueillir les nouveaux arrivants – sûr que certains d'entre eux auront déjà eu des liens avec Juvigny d'une manière ou d'une autre, et sûr que chacun d'entre nous sera à la tâche pour réussir cette nouvelle étape.

On ne peut à la fois vouloir s'étaler mais vouloir protéger les forêts et les espaces ouverts, maintenir des équipements mais sans ressources complémentaires.

Il y a des choix à faire pour trouver un équilibre parmi toutes ces dimensions. Il s'agit de bien aménager et d'anticiper.

Votre question :

Les jardins partagés seront-ils réalisés sur des remblais ?

Notre réponse :

Habituellement, la terre dite « agronomique » ou terre végétale qui sert aux cultures représente une épaisseur de 20 à 30 cm environ. Au-delà, il s'agit de remblais.

Pour les travaux, on décape la terre végétale, on la stocke durant le chantier, avant de la remettre en œuvre pour les plantations et les espaces verts. C'est bien ce qui sera exécuté.

Pour ce faire, c'est une équipe complète qui est engagée sur le projet, du promoteur à l'architecte en passant par différents bureaux d'études.

Dans cette équipe, un cabinet de paysagistes est associé et missionné pour travailler à cette partie aménagement paysager – un point clé compte tenu des volumes à traiter sur la parcelle, mais également de notre exigence en la matière.

Actualités

Bonjour à tous,

Au-delà de ce Juvigny Info spécial, retrouvez sur ces dernières pages, quelques actualités utiles.

Et pour ceux qui le peuvent et le souhaitent, connectez-vous sur la page Facebook et le site internet de la commune pour être informé régulièrement de l'actualité de la commune.

Bonne lecture.

Places à la crèche

La crèche Capitou située à Juvigny sur le site Altéa - Immeuble Nausica, vous informe de places disponibles en accueil occasionnel.

Pour tout renseignement, contactez directement Maison Bleue - Crèche Capitou, qui a la délégation de ce service auprès de la commune.

Tel. : 04 50 37 40 82 (Mme CUNY - directrice) ou 01 46 54 58 00 (service centralisé). Site internet : www.la-maison-bleue.fr



A noter : l'ouverture de la crèche reste tributaire des dernières restrictions sanitaires. Il conviendra donc de se renseigner.

Vaccination

Vous avez plus de 70 ans ou vous faites partie des personnes à haut risque,

Vous souhaitez vous faire vacciner et vous avez des difficultés à obtenir un RDV ou à vous déplacer. Vous pouvez contacter la mairie aux horaires d'ouverture.
Tél. : 04 50 37 30 67

Campagne de Vaccination Covid-19

Accueil de la mairie :

- Lundi : 8h30 à 12h
- Mardi : 15h à 18h
- Jeudi : 15h à 18h
- Samedi : 8h30 à 12h

Tél. : 04 50 37 30 67 - Mail : mairie@juvigny74.fr

Tous au compost !

Un composteur partagé a été installé au chef-lieu, place de l'église, début mars. Il est accessible à tous. D'autres sites sont envisagés dans le village pour déposer ses déchets utiles au compost.



Dans le cadre de la campagne « Gestion des déchets », et en continuité de cette installation, notre projet est de créer une plate-forme de compost où l'on déposera la matière dont vous pourrez disposer.

En attendant, le référent communal se tient à votre disposition sur RDV pour vous faire découvrir du compost à maturité et vous en fournir si besoin pour vos plantations. Appelez notre référent au 06 71 81 42 07.

Carnaval de Juvigny

A défaut du Canard Boiteux cette année, nous avons eu droit aux vidéos des enfants et habitants pour un Carnaval virtuel animé par le Service Enfance Jeunesse.



Rendez-vous sur la page Facebook de la commune !

Boîte retour des livres

Vous pouvez dorénavant déposer vos livres à toute heure dans une "Boîte retour" installée au pied des escaliers qui montent à la bibliothèque.



Les horaires de la bibliothèque sont actuellement adaptés aux consignes sanitaires en vigueur : le mardi, de 16h à 17h45 et le samedi, de 10h à 12h.

Inscription des petites et moyennes sections de maternelle à Juvigny

A partir de septembre 2021, tous les enfants en âge d'être scolarisés en maternelle seront accueillis à l'école de Juvigny !



Les enfants nés en 2016, 2017 et 2019 doivent être inscrits à Juvigny, même s'ils sont actuellement scolarisés à Saint-Cergues.

En effet, l'inscription à l'école maternelle n'est pas automatique.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Matilde, responsable du service Enfance Jeunesse au 06 44 15 31 32 ou par mail enfancejeunesse@juvigny74.fr



A Juvigny cet été

Un Centre de loisirs est organisé cet été, du mercredi 7 au vendredi 16 juillet pour les enfants scolarisés et / ou habitants à Juvigny.

Inscriptions à la journée, activités et sorties extérieures pour les enfants nés entre 2010 et 2015.

Renseignements auprès du Service Enfance Jeunesse au 06 44 15 31 32 ou par mail enfancejeunesse@juvigny74.fr

Circulation au Chef-Lieu

La circulation au Chef-Lieu s'est fortement dégradée depuis la fermeture unilatérale de la route de Crêt, située sur la commune de Ville-la-Grand, en novembre dernier.

Pour rappel, le flux de véhicule en provenance de la zone d'activité du Mont-Blanc vers le secteur de Cara, est interdit le matin, tandis que le sens inverse est interdit le soir.

Cette situation n'est pas le fait de la commune de Juvigny.

Cela a pour effet évident de reporter la circulation sur le Chef-Lieu et la route des Bois Enclos qui n'ont ni la capacité ni la configuration pour recevoir ce trafic pendulaire.

Ce dispositif mis en place en novembre 2020, qui ne devait être que provisoire à titre de test jusqu'en mars dernier, s'est avéré devenir permanent, sans autre concertation avec les communes voisines.

Afin de se baser sur des éléments chiffrés et rationnels, la commune de Juvigny a mené des comptages de véhicules sur le secteur du Chef-lieu. Ils ont établi une hausse de 110 à 170% sur le secteur par rapport aux comptages précédents, selon le sens de circulation, voire des pointes à 200% certains jours, illustrant une situation sans équivoque.

Il est bien entendu hors de question que les riverains du Chef-Lieu à Juvigny, subissent cet état de fait.

Ainsi, nous nous sommes tournés vers la municipalité de Ville-La-Grand. Mais, le résultat de nos échanges a été infructueux. Malgré nos propositions, elle n'a pas souhaité revenir sur sa décision.

Ainsi, il a été décidé de mettre en place un dispositif similaire sur Juvigny.

C'est une décision que nous prenons à contre-cœur du fait de nos bonnes relations habituellement avec la commune de Ville-La-Grand, sur les dossiers traités ensemble. Mais surtout et c'est là l'essentiel, les mesures que nous mettons en œuvre pour y répondre, vont compliquer la vie de nos concitoyens malgré tout, et ne seront pas sans impact.

La préparation de ces mesures est en cours et prend un peu de temps, car nous souhaitons évaluer la situation sur le territoire de la commune, et trouver la meilleure solution technique et juridique, en coordination avec les services de la voirie mutualisée et la police intercommunale.

Les habitants, et les riverains en particulier, seront directement informés en détails de ce dispositif, qui devrait être effectif d'ici fin avril.

Déchets verts

Au-delà des petits déchets verts issus de la cuisine, valorisés par votre compost privé ou par le compost public, à Juvigny par exemple, les gros déchets verts doivent être évacués en déchetterie, s'ils ne sont pas réutilisés.

Mais en aucun cas, ils ne doivent être brûlés. Car c'est l'une des toutes premières sources de pollution aux particules fines dans notre département.



Le brûlage des végétaux (ou de tout autre matériaux) à l'air libre demeure interdit par arrêté départemental.

Le non-respect de ce règlement est passible d'une contravention de 450€.

Un geste simple : déposer vos déchets verts dans l'une des 4 déchetteries de l'Agglo dont celle de Saint-Cergues.

Merci à tous pour votre engagement.